

# PROCES - VERBAL

Préfecture des Landes

l'an deux mil neuf      le douze février

à      huit                      heures,

Affaire :

I.C.P.E.

Nous, **Pierre BUIS**, Commissaire Enquêteur,  
Dûment désigné,

Poursuivant l'enquête publique relative à la demande  
d'autorisation présentée par la société LAMINOIRS  
DES LANDES en vue d'exploiter un laminoir à chaud  
sur le territoire de la commune de Tarnos,

Réf : le Code de  
l'Environnement.  
Art : L 512-14 à L 512-17

Vu, le Code de l'Environnement, partie législative et  
partie réglementaire et notamment les articles L 512 - 14  
à L 512 - 17

Disons adresser à Monsieur le Directeur Général de la  
société Laminoirs des Landes 62 Avenue du 08 Mai  
1945 à 40 200 TARNOS le présent procès-verbal, par  
lequel nous lui demandons de répondre aux questions  
suivantes extraites des remarques mentionnées aux  
registres des observations du public.

## **SANTE-ENVIRONNEMENT :**

**1-**Il y aura-t-il des incidences dues à la pollution, sur la santé des habitants des communes de TARNOS, BOUCAU, ANGLET, BAYONNE ?

**2-**La présence de site SEVESO 2 à proximité est-elle compatible avec l'installation du laminoir ?

**3-**Un dispositif de surveillance environnementale sera-t-il créé ?

**4-**Un bureau indépendant mesurant toutes les nuisances, pollutions sonores, pollutions visuelles, pollutions olfactives etc... sera-t-il mis en place ?

**5-**Le procès-verbal de dépollution du site SOCADOUR n'est pas joint à l'enquête, existe-t-il ?

**6-**Connaît-on la date de destruction des bâtiments anciens côté Est ?

**7-**Que sont devenus les 750 tonnes d'amiante liée, issue de la démolition des anciens hangars ?

**8-**A quoi correspond le monticule de gravats au Nord des bâtiments restants ?

**9-**Quel est l'état du sol après la démolition ?

**10-**Quels sont les contrôles effectués ?

**11-**Un contrôle des brames à l'arrivée du produit en provenance d'UKRAINE sera-t-il effectué en rapport avec la radioactivité ?

**12-**Peut-on connaître la filière de valorisation des déchets ?

**13-**En cas de foudre qu'est-il prévu en matière de sécurité sur le site et alentour ?

**14-**Est-on sûr qu'un phénomène Boil Over est pris en compte ?

**15-**Les impacts potentiels sur le P.P.I. du Port de BAYONNE ont-ils été pris en compte ?

**16**-D'où vient la ligne d'alimentation électrique et quel est l'impact de sa création ?

**17**-Au sujet de la légionellose quelles sont les mesures permanentes ?

**18**-selon quelles fréquences?

**19**-est-il prévu d'informer le public ?

**20**-Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du développement Durable et de l'Aménagement du Territoire signale que les émissions de poussières étaient (en 2005) de l'ordre de 1,5 Kg par tonne d'acier produit. qu'en est-il exactement ?

**21**-L'entreprise BELTRAME répond-elle à des normes ISO ?

**22**-lesquelles ?

**23**-Quid de la sécurité liée au trafic banal et au trafic industriel lié au port et à son exploitation ?

**24**-Quid des rejets atmosphériques ?

**25**-Des mesures seront-elles effectuées à l'insu de l'industriel et sous contrôle de l'autorité publique ?

**26**-Quel est le bilan en CO2 du transport lié à l'exploitation du laminoir ?

**27**-Quels sites et quels débouchés ont été recherchés pour les boues de décantation et les déshuileurs (850 T/an) ?

**28**-Dans le domaine des conditions de travail et de l'exposition aux risques -en particulier des particules PM 10 et PM 2,5- pour les travailleurs, quelle sera la température du rejet des particules, et quelles précautions si défaut du filtre (bouchage, saturation etc....)

**29**-Dans l'installation du laminoir est-il intégré le risque terroriste ? (plan de sûreté portuaire)

**30**-Existera-t-il un plan de montée en charge de la production actuellement objectivée à 250000 tonnes ?

**31**-Il est affirmé que l'entreprise mettra en œuvre les M.T.D.

**32**-quelles preuves ?

**33**-et quelle validation ?

**34-**Il n'est évalué dans le dossier technique que des émissions de poussières de Nox, SO<sub>2</sub>, et CO tous les autres polluants sont oubliés. Qu'en est-il du nickel, PCDD/F, chrome, plomb, sélénium, cadmium, zinc ; arsenic, antimoine, HAP, naphthalène, H<sub>2</sub>S, acétaldéhyde (Ethanal), fluores, benzène, toluène, xylène, N-hexane (C<sub>6</sub> H<sub>14</sub>)?

**35-**Quel est le parcours de la nouvelle ligne électrique ? La solution retenue par EDF serait le passage d'une nouvelle ligne enterrée à partir d'ANGLET Montbrun. Sera-t-elle ensouillée, combien de temps prendront les travaux ?

**36-**L'industriel attendra-t-il jusque là ?

**37-**Un sous sol et une nappe phréatique polluée par d'anciennes activités, il y a-t-il un plan de dépollution prévu ?

## **LE BRUIT**

**38-**Le déchargement des bateaux entre 08 h et 16 h sera-t-il respecté ? Il doit être impératif.

**39-**Les sources de bruit sont-elles couvertes par la paroi « double peau » et la couverture ?

**40-**Quel est l'impact de la chaleur, en été, sur les charpentes métalliques ?

**41-**Y aura-t-il ouverture des portes, avec bruit vers l'extérieur ?

**42-**Peut-on quantifier le bruit lors du déchargement et du chargement des navires ?

**43-**Pourquoi ne pas envisager la construction d'un talus ou merlon de dimension convenable entre l'usine et l'Adour ? L'effet serait double : à la fois sur le plan esthétique et sur celui de la propagation du bruit !

## L'EAU

**44-**Le traitement des eaux sera-t-il maîtrisé ?

**45-**Des pollutions par des particules de métaux ne peuvent-elles pas intervenir ?

**46-**La nappe phréatique sera-t-elle souillée ?

**47-**Existera-t-il dans l'avenir un forage dans la nappe ?

**48-**En cas d'incendie quel est le traitement envisagé pour les eaux renvoyées vers le bassin d'eau pluviale ?

**49-**Quelles sont les réponses du S.D.I.S. aux questions de débit et de pression en cas d'incendie ?

**50-**Les différents rejets d'eau pluviale et d'effluents industriels peuvent-ils atteindre l'Adour ?

**51-**Y a-t-il une différence entre « la fosse septique et épandage par tranchée filtrante » en place depuis 1965 avec les exigences contemporaines « d'assainissement non collectif » ?

**52-**Directive eaux usées ?

**53-**Est-on assuré qu'il n'y aura pas de pompage dans la nappe phréatique ?

**54-**Est-ce que le «pluvio-lessivage» sera important ?

Le taux de chlorures contenu dans l'eau semble très supérieur à la normale et incompréhensible pour une eau dite « douce ».Le recours à un puisage dans la nappe serait inacceptable.

**55-**Il y aura-t-il un puisage? Ce dernier risquant de détruire la nappe par des entrées de chlorure.

Usage en cas de fortes pluies du réseau d'effluents de cette zone qui déverse directement dans l'Adour sans traitement conforme à la Loi sur l'EAU. Le SYDEC ne gère plus ce réseau.

**56-**Qui en est le gestionnaire ?

Il n'est pas normal que les industries de cette zone ne soient pas raccordées à un réseau d'assainissement d'eaux usées en 2009 !

## **L'AIR**

**57-**Le rejet des émissions atmosphériques au droit du découpage par oxycoupage sera-t-il cantonné à l'intérieur de l'usine ?

**58-**Quelle est l'évaluation de l'évaporation ?

**59-**Quelle est la mesure des rejets de CO<sub>2</sub> ?

**60-**Quel est le bilan CO ?

**61-**existe-t-il des mesures compensatoires ?

**62-**Est-il prévu un suivi dans le temps des mesures quant à la qualité de l'air, des nuisances sonores, et ces résultats seront-ils communiqués au public ?

**63-**Quelle est l'optimisation du fonctionnement des panneaux photovoltaïques en rapport aux poussières ambiantes, ces panneaux ne tolérant pas les poussières ?

**64-**Est-il prévu un nettoyage des panneaux photovoltaïques pour maintenir leur capacité de production ?

**65-**Avec une alimentation en air de 35.000m<sup>3</sup> et une dépression de débit de 30.000m<sup>3</sup> que deviennent les 5.000m<sup>3</sup> de différence ?

**66-**sont-ils en lien avec les rejets de particules ?

**67-**Un contrôle oxymétrique est-il prévu ?

**68-**Quels moyens de détection en cas de fuite en milieu fermé du gaz naturel alimentant le site ?

**69-**Comment la conduite d'O<sub>2</sub> sera-t-elle identifiée ?

**70-**quelle est sa configuration : enterrée, aérienne ?

**71-**quelle sera la pression d'utilisation ?

**72-**Quelle aération l'été pour le personnel ?

**73-**quelle température dans le laminoir ?

**74-**Quel est le système d'assainissement de l'atelier et l'endroit du rejet dans l'atmosphère ?

**75-** Comment renouvelle-t-on l'air du bâtiment ?

**76** par l'ouverture des portes ?

**77** par les lanterneaux en toiture ?

**78-**Par où se fait l'extraction de la vapeur d'eau produite ?

*Invitons Monsieur le Directeur de la société des  
Laminoirs des Landes à nous adresser à notre domicile  
un mémoire de réponse aux questions ci-dessus posées  
**dans un délai de 12 jours** à compter de ce jour.*

Dont acte, que Monsieur le Directeur voudra bien signer,  
et nous retourner dans les meilleurs délais  
**en original, accompagné de sa réponse.**

Monsieur le Directeur.

Le Commissaire  
Enquêteur.

Notre adresse :  
Monsieur Pierre BUIS  
Rue de Harausta  
20 Lot. « Les Chênes »  
64 200 BIARRITZ  
[pierre.buis2@orange.fr](mailto:pierre.buis2@orange.fr)